

Fiche : Propositions de mesures pour l'organisation du travail dans le cadre de l'allègement du confinement.

Organisation du travail

Continuer de privilégier le télétravail. Nous restons au stade 3 de la pandémie, le télétravail reste la norme pour les postes qui le permettent. Pour les activités nécessitant la présence sur site :

- Créer des équipes en horaires décalés pour diminuer le nombre de personnes dans les transports, sur site, dans les bureaux, etc. (Exemple : une équipe le matin de 6h à 13 h et une seconde de 13h à 20h).
- Assouplir les plages de présence, les heures d'arrivées et de départs. Cela permettra de limiter les pics d'affluence dans les transports et de faciliter la conciliation vie privée / vie professionnelle.
- Alterner le télétravail et le travail en présentiel. (pour une équipe de 10 salariés, sur une journée, 5 travaillent en présentiel et 5 travaillent en télétravail : alternance un jour sur deux par exemple).

Distanciation Sociale

Respecter les règles de distanciation de 1 mètre minimum durant le déconfinement, soit une surface de 4 m² sans contact autour de chaque personne.

- Installer des marquages au sol (salles d'attente, ascenseurs, postes de travail ...).
- Eviter, sinon limiter les rassemblements en salle de réunions, en salle de pause ou de restauration, dans le local fumeur...
- Afficher et matérialiser les mesures décidées.
- Organiser la gestion des flux de personnes : mettre en place un sens de circulation, une entrée et une sortie pour éviter de se croiser dans les locaux.
- Laisser les portes ouvertes sauf contraintes particulières (porte coupe-feu ...).





Fiche : Propositions de mesures pour l'organisation du travail dans le cadre de l'allègement du confinement.

Poste de travail

- Dédier un poste de travail à une seule personne.
- Dans le cadre d'un poste de travail partagé : Nettoyer avec une lingette désinfectante les équipements (clavier, souris, téléphone, copieur, outillages, équipements industriels ...) entre chaque salarié-utilisateur.
- Séparer les bureaux le plus possible, privilégier les postes côte à côte. Mise en place d'un écran si la distanciation est insuffisante (plexiglas). Port du masque si nécessaire.
- Echanger les documents par voie dématérialisée au maximum.
- Laisser le combiné de téléphone sur sa base et utiliser le haut-parleur. Privilégier l'utilisation de son téléphone portable.
- Utiliser le téléphone sur les applications telles que teams ou autres.

Eléments extérieurs à l'entreprise

- Prévoir un délai de quarantaine pour le ramassage et l'ouverture du courrier, des colis, le plus long possible.
- Limiter l'entrée des personnes extérieures.
- Déterminer une zone de rencontre, de préférence à l'extérieur des locaux.

En cas de fermeture prolongée des locaux de travail

- Faire couler l'eau de toutes les canalisations, surtout celles des douches, afin d'éviter le risque de légionellose : infection respiratoire due à des bactéries, les légionelles.
- Faire le ménage des locaux (empoussièrement).

Ventilation des locaux de travail

- Ne pas utiliser de ventilateur dans les bureaux.
- Ne pas mettre la climatisation en mode recyclage de l'air.
- Aérer régulièrement les pièces fermées (toutes les trois heures) pendant 15 minutes.
- Profiter de l'heure du repas pour aérer longuement.





Fiche : Propositions de mesures pour l'organisation du travail dans le cadre de l'allègement du confinement.

Les pauses et la restauration

Apporter ses propres couverts, assiettes, verre et si possible une glacière pour ne pas mettre d'alimentation dans le réfrigérateur.

En cas d'impossibilité d'amener une glacière, la nourriture de chaque personne pourra être mise dans un sac hermétique identifié à son nom, disposé sans aucun contact avec les autres sacs présents dans le réfrigérateur.

Tous les appareils utilisés (micro-ondes, cafetières, poignée du réfrigérateur...) devront être nettoyés systématiquement avant et après leur utilisation.



Se nettoyer les mains systématiquement avant et après le repas.

Autoriser la prise de repas au poste de travail et dans les salles de réunions habituellement interdites.

En cas de prise de repas en salle :

- Mettre en place un sens de circulation.
- Mettre en place une gestion des flux :
 - nombre de personnes autorisées en simultané.
 - inscription préalable et roulement toutes les 30 minutes pour l'accès à la salle.
- Laisser 2 chaises entre chaque personne et ne pas se positionner en face à face.





Fiche : Propositions de mesures pour l'organisation du travail dans le cadre de l'allègement du confinement.

Nettoyage spécifique dans l'entreprise

Nettoyer toutes les surfaces où le contact est possible par plusieurs personnes et les zones de contacts répétés : banque d'accueil, poignées de portes/fenêtres, boutons d'ascenseurs, digicodes pour cartes bancaires, rampes d'escalier, interrupteurs, téléphones, badgeuses, distributeurs de boissons et de nourriture, réfrigérateur, équipement de restauration (micro-ondes...), outils, sanitaires.

Techniques et produits de nettoyage

- Pour le nettoyage, éviter de vaporiser les produits directement sur la zone à nettoyer. Préférer les lingettes imbibées ou pulvériser le produit sur du papier essuie-tout, les balais humides, les aspirateurs munis de filtre HEPA
- Utiliser des produits contenant des tensioactifs : savons, dégraissants, détergents classiques.

Les opérations de désinfection avec, par exemple de l'eau de Javel, ne doivent être réalisées qu'en cas de cas de Covid-19 avéré ou suspecté, et surtout pas par voie aérienne (pulvérisation, brumisation..).

Point de repère pour déconfiner

Reconstituer le collectif entre :

- Ceux qui ont fait du télétravail
- Ceux qui ont été au chômage
- Ceux qui ont été en garde d'enfant
- Ceux qui ne se sont pas arrêtés

Un travail de cohésion sera essentiel.





Fiche : Propositions de mesures pour l'organisation du travail dans le cadre de l'allègement du confinement.

Les équipements individuels préconisés

Les masques grand public ont les propriétés suivantes :

- Ils sont en tissu, le plus souvent lavables et réutilisables,
- Ils ont des propriétés de filtration allant d'au moins 70 % à plus de 90 % de filtration des particules émises d'une taille égale ou supérieures à 3 microns,
- Un logo obligatoire permet de les identifier facilement,
- Une notice d'utilisation permet de les porter et de les entretenir dans des conditions optimales de sécurité,
- Ils ajoutent une barrière physique, notamment en cas de contact étroit avec d'autres personnes.









Le port de ces masques doit ainsi s'accompagner du strict respect des <u>gestes barrières</u> ainsi que des mesures de distanciations physique et sociale.

Les lunettes et les écrans faciaux complètent le port du masque.

Liens vers les fiches MSA:

Les mesures barrière à mettre en place dans votre entreprise afin de lutter contre la propagation du Covid-19. https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/93242901/Mesures+barri%C3%A8res.pdf
Les mesures d'organisation à mettre en place dans votre entreprise pour éviter la propagation du Covid-19. https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/93242901/Organisation+des+espaces.pdf
https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/93242901/Organisation+des+espaces.pdf

Lien vers les fiches du ministère du travail

Le protocole de déconfinement pour les entreprises.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf
Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus?
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19 obligations employeurs.pdf

Préconisations pour l'organisation du travail Allègement du confinement



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



<u>ssa.msa.fr</u> La bibliothèque en ligne

